



AUTORISATION D'ABSENCES ET MALADIE GRAVE DU CONJOINT



Il nous semble important de faire un point sur cette question car nous avons eu à traiter d'un tel cas et les choses ne sont pas forcément claires pour tous les intervenants.

L'instruction sur les autorisations d'absence prévoit que les autorisations d'absence pour événements de famille constituent des mesures de bienveillance de la part de l'administration.

Les chefs de service s'assurent de l'exactitude matérielle des motifs invoqués et demeurent seuls juges de l'opportunité de leur attribution, eu égard aux nécessités de service.

Ces autorisations sont accordées dans les conditions et limites suivantes (...): décès ou maladie très grave du conjoint, du partenaire d'un PACS, du concubin, des père, mère et enfants : 3 jours ouvrables consécutifs.

Cela nous a été confirmé par les RH : c'est bien le supérieur hiérarchique qui prend la décision d'accorder ou non la mesure de bienveillance.

SALAIRES : - 0,7% : QUI A DIT PRIVILÉGIÉS ?!

Une étude de l'INSEE qui vient d'être publiée confirme la baisse des salaires des fonctionnaires d'Etat de la fonction publique (ce que nous écrivions dans notre communiqué du 28 avril 2015).

L'étude de l'Insee démontre que le salaire net moyen dans la fonction publique d'Etat en 2013 s'élève à 2.469 euros, soit une baisse de 0,7 % entre 2012 et 2013, en tenant compte de l'inflation.

Le recul des salaires des fonctionnaires était de 0,8 % pour l'année 2012 !

Le fléchissement des salaires s'explique, d'une part par le gel du point d'indice en vigueur depuis 2010 qui sert au calcul des salaires des agents, et d'autre part par l'augmentation des cotisations retraites (retenues pour pension civile).

L'étude démontre aussi que des facteurs comme l'évolution des effectifs ou bien encore la différence de salaire entre les femmes et les hommes a un impact sur la baisse des salaires.

Pour **FO**, seule la revalorisation de la valeur du point d'indice peut enrayer cette perte de pouvoir d'achat qui s'accroît au fil des années.

Mais le gouvernement reste sourd à cette légitime revendication et renvoie à février 2016 des négociations sur ce point dans le cadre de l'accord sur l'avenir de la Fonction publique - parcours professionnels, carrières et rémunérations (AFP-PPCR).



Par ailleurs, **FO** rappelle que la revalorisation des grilles proposée par le gouvernement dans cet accord n'a pas vocation à compenser la perte de pouvoir d'achat, mais doit améliorer les carrières des fonctionnaires et agents publics au plus vite.

Notre organisation syndicale étudie de très près cet accord, mais pour **FO** le dégel immédiat de la valeur du point d'indice est indispensable, et reste la seule mesure concrète pour revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires et maintenir le niveau des pensions.

FO ÉCRIT AU MINISTRE

Enfin ! La prime sera versée avec la paye d'octobre !
FO avait écrit au ministre en date du 12 Août 2015 :



Monsieur Michel SAPIN
Ministre des Finances
et des Comptes Publics
139 Rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12

Monsieur le Ministre,

Dans votre intervention au Comité Technique Ministériel du 26 Mai dernier, vous avez annoncé l'attribution d'une prime à destination de tous les agents des ministères économiques et financiers, d'un montant de 100€ au titre de l'année 2015.

Je tiens à vous rappeler que cette indemnité est inférieure à la prime d'intéressement collective attribuée les années antérieures.

Pour **FO**, ce n'est pas acceptable, au regard des efforts toujours plus importants demandés à ceux-ci. Cette indemnité n'a, à ce jour, pas encore été versée et n'apparaît toujours pas sur les feuilles de paye du mois de juillet.

Aussi, pourriez-vous nous préciser quel mois cette indemnité sera mandatée par les différentes directions.

D'autre part, dans cette même intervention, vous indiquez souhaiter des discussions au niveau directionnel sur la pérennité de cette indemnité et de ses modalités d'attribution.

Je vous rappelle que pour **FO**, cette indemnité doit conserver une identité ministérielle, et demeurer d'un montant identique pour tous les agents exerçant dans nos ministères économiques et financiers.

En conséquence, il apparaît que la revalorisation de l'Indemnité Mensuelle de Technicité, dès le 1er janvier 2016, soit la solution pérenne et équitable à privilégier.

Toute autre mesure serait source de disparités et donc d'incompréhension de la part des personnels.

Dans l'espoir que notre requête retienne toute votre attention, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.